



14ème législature

Question N° : 103005	De Mme Jeanine Dubié (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Hautes-Pyrénées)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > bois et forêts	Tête d'analyse > réglementation	Analyse > décrets. publication. calendrier.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Jeanine Dubié attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, au sujet de l'article 35 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, qui crée un registre des actifs agricoles. Plus de 2 ans après la promulgation de cette loi, force est de constater que le décret d'application de ce registre n'a pas été publié. Pourtant, la question de la reconnaissance des actifs agricoles est une préoccupation constante à l'heure où certains agriculteurs délèguent complètement la gestion de leur ferme, où le nombre de pluriactifs progresse, et où des investisseurs extérieurs à l'agriculture s'intéressent aux rendements de la terre. Dans un souci d'efficacité des politiques publiques, certains syndicats d'agriculteurs se sont prononcés en faveur d'un conditionnement des différentes aides à l'inscription à ce registre. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement en la matière ainsi que l'état d'avancée des négociations sur ce décret.